

Délibération 2022 / 11-10

L'an deux mil vingt-deux le lundi 28 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Étaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Raymond RABETEAU, Jean-Jacques BORD, Didier LASSÉCHÈRE, Maurice BESSE, Jean-François CHAMPEAU, Cédric LECOMTE, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, France-Noëlle GIMENEZ, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU.

Étaient excusés : Mrs Christian FAUGERON (Procuration à Claudine DAURY-NEYRET), Jacques FAURE (Procuration à Mme France-Noëlle GIMENEZ), Anthony BUYS (Procuration à Monsieur Raymond RABETEAU), Arnaud PICOUT.

Était absent :

Secrétaire de séance : Mme Claudine DAURY-NEYRET.

* * * * *

BUDGET FORET : CONCESSIONS AGRICOLES

Monsieur le Maire :

- **expose** à ses Collègues que suite à la dissolution du Groupement Syndical Forestier de Royère par délibération n° 2021-01-02,
- **vu** la délibération du 13 décembre 2021, exécutoire le 13 janvier 2022, en lieu et place un budget annexe forêt, spécifique à cette activité a été créé,
- **vu** que cette dissolution a entraîné le transfert de cette entité vers le budget FORET,

En conséquence, les concessions agricoles d'occupation de terrain pour la période 2022-2031 doivent être transférées au budget FORET,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **accepte** le transfert des concessions vers le budget FORET,
- **charge** M. le Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, le 28 novembre 2022.

Le Maire



Raymond RABETEAU